

## **RAPPORT DE PRESENTATION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Objet : indemnité d'expertise**

Il a été fait appel à des experts extérieurs pour noter les dossiers déposés par les chercheurs de l'URCA dans le cadre du dispositif Allocations doctorales de l'établissement.

Le montant fixé pour ces travaux d'expertise est fixé à 150 euros par dossier.